



Informations municipales

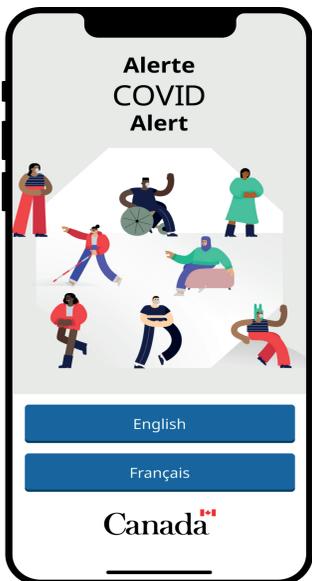
Covid-19, la Montérégie en zone rouge

Le Gouvernement du Québec a récemment annoncé que le territoire de la Montérégie est passé au palier rouge **le 16 octobre dernier**. Nous savons qu'il ne s'agit pas d'une période évidente, mais c'est en se serrant les coudes que nous allons traverser cette épreuve. Votre collaboration se voit très importante et nous vous rappelons qu'il est interdit de faire des rassemblements à votre domicile tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (visiteurs d'une autre adresse). Malheureusement, les activités de loisirs et les sports organisés ne sont pas permis. Seules les activités individuelles ou en duo sont autorisées tout en respectant les consignes sanitaires. Le port du masque est obligatoire en tout temps dans les lieux publics. Il est important de se laver les mains fréquemment et de garder une distance de 2 mètres avec autrui.

Nous avons aussi une pensée particulière pour les restaurants et les bars de notre région qui se voient dans l'obligation de fermer leurs salles à manger. Il faut se rappeler que les livraisons et les commandes pour emporter demeurent possibles.

Pour plus d'information concernant le palier 4 (zone rouge), vous pouvez consulter le site du gouvernement du Québec (<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/corona-virus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>)

Application Alerte COVID-19



Alors, nous vous encourageons fortement à utiliser l'application Alerte COVID-19 ! L'application vous permet de savoir si vous avez été en contact à moins de 2 mètres et plus de 15 minutes avec une personne ayant reçu un résultat positif de la COVID-19.

- Facile d'utilisation et totalement confidentiel
- L'application utilise la fonction Bluetooth de votre téléphone et n'utilise pas votre GPS
- Vous êtes notifié seulement si vous avez été en contact avec une personne ayant été testée positive. Vous ne pouvez pas identifier l'individu en question
- Si vous êtes vous-même testé positif, vous recevrez une clé à usage unique de la part de votre autorité sanitaire. C'est cette série de chiffres que vous entrez dans l'application.

Nous vous rappelons que l'utilisation d'Alerte COVID est sous une base volontaire. C'est votre décision de télécharger ou non l'application. Vous pouvez aussi la supprimer à tout moment. Pour plus d'information, consultez le site du gouvernement du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/video/alerte-covid.html>



Les conseils municipaux

Les conditions actuelles nous forcent à tenir les conseils municipaux sans la présence du public, mais sachez que toute l'équipe de la Municipalité de Napierville reste à votre disposition.

Ramassage spéciale de feuilles

Lieu : Site de dépôt de branche sur la rue Poupart

Date : le samedi 24 octobre

Heures : 10h à 16h

L'Halloween 2020

Malheureusement, nous vous annonçons que cette année la maison hantée n'aura pas lieu. La situation actuelle nous force à prendre des mesures concernant le déroulement de l'Halloween. Nous demandons à tous les citoyens ayant l'intention de passer l'Halloween de respecter les mesures émises par la Santé publique.

Les consignes suivantes seront à respecter :

- Passer l'Halloween dans votre bulle familiale et non avec vos amis
- Soyez original et respectez le 2 mètres de distanciation lors de la remise de bonbons (Utiliser des sacs individuels et les mettre dans un panier pour que les enfants puissent se servir une personne à la fois).

Comme toujours, les pompiers seront aux entrées de la Municipalité afin d'assurer la sécurité des nos petits monstres !



Le mois de la prévention incendie !



N'oubliez pas de vérifier votre détecteur de fumée!
Un bon détecteur de fumée peut vous sauver la vie !!

securitepublique.gouv.qc.ca/spi

Fermeture du site de dépôt de branches



Le site sera fermé à compter du 14 novembre 2020 à 16h, pour la saison hivernale.

D'ici là le site est ouvert durant le mois d'octobre, comme à l'habitude tous les samedis entre 10h et 16h, au bout de la rue Poupart.

En octobre c'est le Mois des Piétons

Pour un meilleur partage de la route

Pour prévenir les accidents et améliorer le bilan routier, piétons et conducteurs doivent adopter un comportement sécuritaire.

Piétons :

- Soyez visibles et prévisibles
- Marchez sur le trottoir ou, s'il n'y en a pas, au bord de la chaussée, face à la circulation
- Traversez à l'intersection ou au passage pour piétons le plus près.
- Respectez la signalisation.
- Établissez un contact visuel avec le conducteur; sans quoi, présumer qu'il ne vous a pas vus.
- Évitez de vous trouver dans les angles morts d'un véhicule lourd.



Conducteurs :

- Immobilisez-vous avant la ligne d'arrêt aux intersections et aux passages pour piétons.
- Respectez la priorité de passage des piétons aux intersections, aux passages pour piétons et avant de faire un virage à droite au feu rouge.
- Respectez la signalisation destinée aux piétons, par exemple les feux pour piétons.
- Faites un geste de la main aux piétons qui veulent traverser pour leur signaler que vous les avez vus.
- Soyez particulièrement vigilants près des écoles et des terrains de jeux, où peuvent se trouver des enfants.
- Gardez vos phares allumés, surtout lors de conditions climatiques difficiles, pour bien voir et être vus.

Pour plus d'information sur la sécurité des piétons, visitez le site Web saaq.gouv.qc.ca/pietons.